

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 2 juillet 2024 à 20H30

Présents : SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1^{er} Adjoint) – LEYMAT Philippe (2^{ème} Adjoint) – DELECROIX Jean-Luc – LACOSTE Guy – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle – RHODDE Swany – SOUSTRE Mickaël - AUZEL David – TOCABEN Ronald.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

La séance est ouverte à 20h33 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 16 mai 2024.

TRANSPORT SCOLAIRES

- Convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des enfants au gymnase et à la piscine

TRAVAUX SECHOIR

- Travaux modificatifs pour la future pose de panneaux photovoltaïques

PROGRAMME VOIRIE 2024

- Point sur la finalisation du programme voirie

CIMETIERE

- Gestion informatisée du cimetière

EGLISE

- Travaux de ravalement

PROJET DE TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE

- Diagnostic énergétique

ECLAIRAGE PUBLIC

- Point sur le remplacement des candélabres

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Demande de raccordement d'un nouvel abonné

COUR DES COMPTES

- Rapport sur la communauté de communes Midi-Corrèzien

RALLYE CASTINE

QUESTIONS DIVERSES

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 16 mai 2024

Décisions du Maire :

TRANSPORT SCOLAIRES :

Délibération 2024 – Convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des enfants au gymnase et à la piscine

Madame le Maire informe le conseil municipal que comme chaque année nous signons une convention pour le transport scolaire de l'école vers la piscine et le gymnase avec la société Cars Quercy Corrèze.

La convention pour l'année 2024-2025 s'élève à 99€ par Aller et retour.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention avec Cars Quercy Corrèze

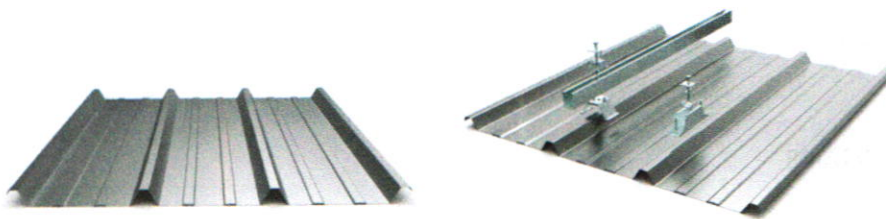
Après en avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité décide d'approuver la convention avec Cars Quercy Corrèze pour 2024-2025

Membres en exercices :	11
Présents	11
Votants	11
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

TRAVAUX SCEHOIR

Délibération 2024 – Travaux modificatifs sur le séchoir

Mme Le Maire rappelle que le conseil municipal a envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture du séchoir. Il a donc été demandé à l'entreprise Jauzac d'étudier cette possibilité. Il en résulte que par rapport aux travaux de base, il est nécessaire de prévoir un renfort de la charpente (doublage des files de pannes) et de modifier la nature et l'épaisseur des panneaux de couverture (3.333.45T 63/10° à EKLIPS A45 à 75/10°).



Le montant des travaux de modification s'élève à :

Renfort de charpente	3 464,53 €
Bac de couverture	670,00 €
<hr/>	
Total HT	4 134,53 €
TVA	826,91 €
Total TTC	4 961,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité valide les travaux modificatifs du séchoir qui permettront la mise en place de photovoltaïque sur la couverture du séchoir.

Membres en exercices :	11
Présents	11
Votants	10
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

PROGRAMME VOIRIE 2024

Point sur la finalisation du programme voirie 2024

M. LEYMAT Philippe délégué voirie rappelle au conseil municipal que pour le programme voirie 2024 il avait été demandé une DETR pour la réfection du château d'eau et dans le cadre de la contractualisation avec le département la réfection du chemin de Puy Lagarde et l'impasse du Puits. La demande de DETR n'ayant pas été acceptée, doit on compléter la contractualisation avec le département pour rester dans le budget voirie habituel de la commune de 30 000,00 €.

Les chemins communaux ont des coupes d'eau non efficace du fait de leur dimension (pas assez large) et de leur manque d'entretien. Le programme pourrait s'orienter sur la reprise de ces coupes d'eau, la captation des eaux de ruissellement, le broyage de surface des chemins très pierreux et sur des reprises ponctuelles du chemin du château d'eau.

Le conseil municipal valide la proposition de maintenir le budget communal habituel à 30 000,00€ ce qui permet de réaliser des travaux complémentaires à hauteur de 18 000,00€

La commission voirie doit solliciter les entreprises Veyssière TP pour les coupes d'eau, la société Baron pour le broyage et la société Pouzol TP pour les parties de reprise des revêtements.

Point sur la sécurisation de Long

Mme Le Maire précise au conseil municipal qu'une demande a été faite au riverain pour la taille de la haie qui gêne la visibilité en sortie du chemin des Jaroustes. Le propriétaire s'est engagé à faire tailler la haie dans sa largeur avant le 20 juillet 2024 et qu'à l'automne une entreprise viendra couper en hauteur la haie. Mme la Maire fera un courrier autorisant l'entreprise à tailler la haie pendant le mois de juillet.

La commune a reçu le courrier de M. DESHORS du conseil départemental concernant les éventuelles propositions d'aménagement pour la réduction de la vitesse, la réalisation de chicane n'est pas possible sur la traversée de long. Il est proposé de mettre en place des bandes rugueuses à l'entrée de Long mais pour cela le panneau d'entrée d'agglomération doit être déplacé sur la commune de St Julien Maumont.

Une demande doit être faite à la commune de St Julien pour une délibération autorisant Branceilles à modifier la position du panneaux de signalisation.

Concernant l'étude de vitesse dans le Bourg, les relevés n'ont pas montrés de vitesse excessives au-delà de la réglementation.

Mme Le Maire informe que le département va mettre en place sur midi corrézien des voies vertes pales, piétonnes et cyclables sur les départementales de Meyssac jusqu'à Curemonte sur la RD 10 (route de la vigne) et la RD 106 (route de Curemonte).

Mme Le Maire rappelle qu'il y a un point voirie à régler sur Rhode avec des arbres qui empiètent sur la voirie communale et détériorent un mur de soutènement qui a été en partie repris sur le budget de la commune et en partie